

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00359

Numéro SIREN : 880 776 976

Nom ou dénomination : 3B DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/019472

Désignation de l'entreprise EURL 3 B DEVELOPPEMENT

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 8 RUE DE GAVARNIE

31500 TOULOUSE

Numéro SIRET * 8 8 0 7 7 6 9 7 6 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 2 2	3 1 1 2 2 0 2 1
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010 014	012 016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	7 728	8 145
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048	7 728	8 145
		8 333	605		
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	10 500	6 750
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068 072	070 074	13 800 287	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	4 410	12 501
	Charges constatées d'avance *	092	094	78	
	Total II	096	098	29 076	19 460
		29 076			
	Total général (I+II)	110	112	36 804	27 606
		37 409	605		
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		3 000	3 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		300	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132			
	Report à nouveau	134		312	(2 332)
	Résultat de l'exercice	136		1 182	2 944
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		4 795	3 612
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 915	1 768
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	6 783	29 095	22 226
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		32 010	23 993
		32 010			
	Total général (I + II + III)	180		36 804	27 606
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Page 20

Formulaire obligatoire (article 302, Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL 3 B DEVELOPPEMENT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 2Exercice N-1 clos le
13 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218	22 750	18 250
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	3 750	6 750
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		2 768
	Autres produits				230	1	4
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	26 501	27 772
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier		- immobilier	242	23 313	19 802
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *)	243	222	244	331	469
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	1 042	(44)
	Dotations aux amortissements *				254	417	188
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	2	1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	25 105	20 416
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	1 396	7 357
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294	214	163
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306		4 250
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	1 182	2 944
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	1 182	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cples-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprense nouvelles (44. septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		
DÉDUCTIONS	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989		
	Divers* ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
				Créance due au report en arrière du déficit	346		
				Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	1 182	354
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * 4 907 dont imputés sur le résultat :						1 182
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370	0	372

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 333		
TOTAL	8 333		
TOTAL GENERAL	8 333		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 333	8 333
TOTAL			8 333	8 333
TOTAL GENERAL			8 333	8 333

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	188	417		605
TOTAL	188	417		605
TOTAL GENERAL	188	417		605

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	417				
TOTAL	417				
TOTAL GENERAL	417				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	13 800	13 800	
Taxe sur la valeur ajoutée	287	287	
Charges constatées d'avance	78	78	
TOTAL	14 166	14 166	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 36 804.04 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 22 750.00 Euros et dégageant un bénéfice de 1 182.28 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	386
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 530
Total	1 916

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 915	2 915		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 312	2 312		
Groupe et associés	26 783	26 783		
TOTAL	32 010	32 010		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS	10.0000	300			300

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

3B DEVELOPPEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 8 RUE DE GAVARNIE
31500 TOULOUSE
880 776 976 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 juin,
A 8 heures 30,

La société 3B Holding, Société civile au capital de 804 000 euros, ayant son siège social 8 rue de Gavarnie 31500 TOULOUSE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro TOULOUSE 812 029 866, représentée par Bruno RANCOULE, en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 300 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 3B DEVELOPPEMENT,

Associé unique de ladite Société,

En présence de Bruno RANCOULE, gérant non associé de la Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Bruno RANCOULE, gérant non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 et le rapport de gestion ont été adressés à l'associé unique.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

M

R

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 1 182 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	1 182 euros
- Solde "report à nouveau" débiteur	1 182 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué sur le premier exercice.

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

Convention conclue par l'associé unique avec la Société :

Il a été conclu une convention de trésorerie avec la société 3B Holding, en date du 1er Janvier 2022 pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2022 et renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er janvier 2023 pour des périodes d'une année.

Il a été convenu une rémunération au taux fiscalement déductible, soit 2.21% pour cet exercice.

L'avance au 31 décembre 2022 ressort à 20 000 euros.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le gérant et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé Unique
Société 3B Holding représentée par
Bruno RANCOULE

Le Gérant
Bruno RANCOULE